



Réunion du 11 février 2019

Président : M. Pascal REBAUD 06 14 68 55 67
Désignations contrôleurs : M. Yassin AMCHACHTI 06 17 01 97 54
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : M. Christian AURAND 06 98 40 81 79
Responsable de la sous-commission des jeunes arbitres : M. Florian REBAUD 06 28 47 08 76
Responsable formation arbitres : M. Victor PEREIRA 06 16 98 37 18
Responsable adjoint de la sous-commission des jeunes arbitres : M. Victor PEREIRA 06 16 98 37 18
Désignations U18 : M. Guillaume DUPUY 06 88 57 47 48
Désignations U15 : M. Jonathan TESSERRE 07 82 57 30 57
Désignations assistants Ligue jeunes : M. Guillaume DUPUY 06 88 57 47 48
Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : M. Franck ANGUAL 06 64 51 21 67
Valdateur des rapports d'observation jeunes : M. Martin BOUCHET 06 41 88 45 50

Nous vous demandons d'avoir le contact direct avec votre interlocuteur ; les messages sur répondeur ne seront pas pris en considération.

INFORMATION STAGE JEUNES ARBITRES

La SCJA informe que les jeunes arbitres dont les noms suivent sont convoqués à un stage OBLIGATOIRE qui se déroulera le **vendredi 8 mars (soirée)** et le **samedi 9 mars (complexe Les Bullieux à Andrézieux)**. L'hébergement sur place est OBLIGATOIRE. Prière d'apporter votre nécessaire de toilettes, de quoi écrire, ainsi qu'une tenue de sport (y compris les chaussures de foot).
MM. AGOUNE M, AKKOUCHE A., ALVES D, AUGE A, BENZEGHIBA F, CHALABI T, CHAOUCH A, FOURNIER A, KHELLI M, LAIDOUNI I, LOMBARD G, MARGERIE M, MEDDAHI R, MELLAL I, OZDEMIR E, PALANDRE T., ROGUE L., ROUABAH I., SAHLI F., ZOUINA I.

Convocation le vendredi 8 mars à 18h30. Fin du stage le samedi 9 mars vers 17h.

Merci de bien vouloir prendre vos dispositions auprès de vos employeurs ou autres, afin de vous rendre disponibles pour ce stage.

LIVRE SUR LES LOIS DU JEU

Messieurs les arbitres, si vous souhaitez acquérir le livre sur les « lois du jeu », il est disponible à la Commission des Arbitres du District de la Loire, au prix de 28 €. Prière de faire un chèque à l'ordre du District de la Loire.

FMI ET FEUILLE DE MATCH PAPIER

La CDA rappelle à tous les arbitres que la FMI et les feuilles de match papier doivent être remplis entièrement et correctement ! Notamment les sanctions administratives (avertissements, exclusion joueur ou dirigeant) qui doivent OBLIGATOIREMENT être saisies sur la FMI ou inscrites sur la feuille de match papier, sans oublier de cocher la case annexe (rapport suit).

En cas d'oubli ou impossibilité de renseigner la FMI ou la feuille de match papier, l'arbitre devra obligatoirement faire un rapport complémentaire adressé à la Commission de Discipline.

Pour tout manquement administratif sur la FMI ou la feuille de match papier, la CDA fera application des sanctions prévues au règlement intérieur. Merci

IMPAYES

Pour tous les dossiers d'impayés il faut obligatoirement la feuille de frais, la feuille d'impayé, un RIB.

AVIS IMPORTANT AUX ARBITRES

DEMATÉRIALISATION RAPPORTS D'ARBITRAGE

Les arbitres ont dorénavant la possibilité de **saisir leurs rapports en ligne** en se connectant sur « **Mon Espace FFF** ».

- Une fois connecté, l'officiel doit cliquer sur le bouton « **Accéder à Mon Espace Officiel** »
- L'accès se fait depuis la rubrique « **Accès Spécifiques** » :

* Pour les **Arbitres** :

- Mes rapports d'arbitrages = permet à l'arbitre de visualiser ses rapports à saisir
 - Historiques de mes rapports d'arbitrage = permet à l'arbitre de visualiser l'historique de ses rapports saisis
- Une fois que l'officiel a accédé au menu « **Mes rapports d'arbitrage** », il voit la liste des rencontres sur lesquelles il est désigné. Pour afficher le formulaire de saisie du rapport, **l'officiel doit cliquer sur « A SAISIR » sous la rencontre en question.**
- La plupart des informations connues sur le match sont remplies.

Les **boutons** :



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2018 / 2019**

JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.72

- **Enregistrer le rapport** = le rapport est enregistré et encore modifiable
 - **Valider le rapport** = le rapport est validé et n'est plus modifiable ; il devient uniquement consultable.
- Le rapport ainsi validé est directement transmis aux instances.